

L'AGRICULTURE DE MONTAGNE AU CŒUR DE L'ÉCONOMIE DES TERRITOIRES

Un territoire vivant, mais fragile

147 000 ha de surfaces collectives (135 000 ha de SAU pour tout le département) dont 90 000 ha en zone Natura 2000

1650 éleveurs transhumants (contre 2000 dans les années 90) dont 14% d'extérieurs au département
Une pression de pâturage qui progresse mais avec une diminution des ovins (-18%) et une progression des bovins. L'agrandissement des troupeaux a permis de compenser la diminution des cheptels.

Les territoires abandonnés par les ovins ne sont que rarement valorisables par les bovins (déclivité, rareté de l'eau, accessibilité)

1/3 des éleveurs transhumants ont plus de 50 ans

De petits troupeaux (100 ovins et 25 bovins en moyenne) qui s'adaptent bien à un territoire morcelé de petites entités de pâturage et qui permettent une valorisation optimale. L'agrandissement des troupeaux ne permettra plus cette gestion fine des surfaces.

Des enjeux collectifs majeurs

Pour gérer les territoires : les $\frac{3}{4}$ des surfaces sont gérées par des collectivités)

Pour aménager : capacité d'investissements sur les infrastructures lourdes (cabanes de bergers, gestion de l'eau)

Pour organiser : embauche de bergers sur des territoires à enjeux agricoles ou environnementaux au travers de Natura 2000 ou du Parc National des Pyrénées

Pour aller au delà des aléas individuels : gérer des chargements, assurer le renouvellement des transhumants, investir dans des dispositifs structurants pour l'avenir.

Une véritable économie de territoire

Dans un contexte de libéralisation des échanges et de volatilité des prix, l'économie montagnarde ne trouvera son salut que dans une valorisation démarquée de ses produits.

Le plan de soutien à l'économie montagnarde dévolue à cette mission, manque de lisibilité dans ses modalités de mise en œuvre.

L'économie montagnarde c'est :

- l'appui aux hommes pour le renouvellement des générations : les moyens nous sont donnés par les aides structurelles à l'installation (octroi des enveloppes fin août ...)
- l'animation des territoires pour une valorisation de tous les espaces (actions de structurations du foncier en zone intermédiaire, action de préservation des zones agricoles en fond de vallées, action d'organisation des estives)
- l'animation des filières territoriales avec un lien indissociable avec le tourisme.

Le Plan de soutien à l'économie montagnarde ne prend visiblement en compte qu'une partie de ces aspects. Or une intervention sectorielle ne permettra pas un développement cohérent et durable. S'occuper des seules estives ne permettra pas de renouveler les générations de transhumants.



Des politiques structurelles fortes incontournables

La montagne ne survivra qu'avec des politiques publiques fortes qui sont capables de compenser les déséquilibres naturels, mais qui sont aussi les garants d'une activité forte pour une gestion des espaces durables pour le maintien de toutes les aménités positives qu'elles soient environnementales (paysages) écologiques (biodiversité) ou économique (produits de terroirs et identités culturelles).

La filière ovine s'inscrit tout à fait dans cette problématique territoriale. Seul outil de valorisation des espaces les plus difficiles, vecteur d'identité territoriale, la production ovine ne trouve pas dans le marché concurrentiel le cadre pour résister.

L'action publique, au travers des politiques déployées a pour vocation de corriger ces équilibres. La filière ovine nécessite aujourd'hui un accompagnement structurel spécifique pour survivre.